



CHÈQUES VACANCES QUELS CHOIX ?

Un certain nombre de collègues nous font savoir qu'ils souhaiteraient que le Comité d'Entreprise leur propose des chèques vacances...

Les Chèques-Vacances : Pourquoi faire ?

- ✓ Acceptés par **170 000 professionnels du tourisme** et des loisirs pour **1001 usages** Hébergement, restauration, séjours & transports, culture & découverte, loisirs & détente...
- ✓ Utilisables partout en France, DOM-TOM compris et pour tous vos voyages à destination des pays de l'Union Européenne
- ✓ Des coupures de 10, 20, 25 et 50€ pour toute la famille
- ✓ Des chèques valables 2 ans en plus de leur année d'émission (un chèque émis en 2015 est valable jusqu'au 31/12/2017) et échangeable sur demande.



Le Chèque-Vacances vous accompagne dans tous vos projets !

L'acquisition de Chèques-Vacances résulte de votre participation à laquelle s'ajoute celle de votre comité d'entreprise / COS-CAS / amicale du personnel ou de votre employeur.

Les Chèques-Vacances : Pourquoi pas ?

Ce n'est sans doute pas la 1ère fois qu'une Organisation Syndicale vous demande votre avis sur ce sujet.

Seulement, à la différence des autres, les élus **CGT**, 2ème Organisation Syndicale à la CEIDF, cogèrent depuis 5 ans maintenant le Comité d'Entreprise.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons faire entendre votre voix.

Nous vous demandons donc de nous retourner le coupon en page 2.

De notre côté, nous nous engageons à vous faire part des résultats et vous tenir personnellement informé de la suite donnée à ce dossier (en nous laissant vos coordonnées...)

La CGT n'a pas de position dogmatique sur le sujet. Mais il n'est pas possible de proposer une nouvelle activité sans tenir compte du budget du Comité d'Entreprise.

Car, à moins d'espérer un élan de générosité de nos patrons pour donner accès à un nouvel avantage, il y aura des impacts, des choix difficiles à faire si vous voulez cette prestation.



CHÈQUES VACANCES QUELS CHOIX ?

Où en sommes-nous aujourd'hui du budget du CE ?

Le budget du CE est totalement consommé chaque année, voire légèrement déficitaire, et, ce, depuis plusieurs années.

La **CGT** ne veut pas laisser croire au personnel qu'il suffit de le décider pour mettre en place une nouvelle prestation.

Si nous mettons en place les chèques vacances, en proposant, par exemple, 200 euros par salarié, il faudrait dégager 1 million d'euros de budget.

Cela ne pourra pas se faire sans réduire et/ou supprimer certaines prestations existantes aujourd'hui.

Notre question est donc la suivante : **Quels choix souhaiteriez-vous faire ?**

Plus précisément, parmi les prestations suivantes, lesquelles accepteriez-vous de voir largement diminuer ou disparaître ?

1. Noël (cadeaux + spectacle)
2. Noël des salariés
3. Voyages
4. Remboursements sport et culture
5. Sections sportives
6. Tourisme et vols secs

Pour vous donner une idée, nous vous indiquons quelques chiffres sur l'exercice 2013/2014

activités	Budgets	Bénéficiaires*
Noël Cadeaux + Spectacle	360606 €	± 5700
Noël des salariés	282916 €	± 4800
Voyages	918725 €	± 1800
Remboursements sport et culture	997791 €	± 9200
Sections sportives	415082 €	± 780
Tourisme et vols secs	1278633 €	± 9600

* Salariés et ayants droits



NOM

Prénom :

Mail :

Portable :

Signature:

☐ Je suis satisfait des prestations actuelles

☐ J'opte pour le chèque vacances

En faisant le choix de voir réduire ou supprimer les prestations suivantes :

- ☐ Noël (cadeaux + spectacles)
- ☐ Noël des salariés
- ☐ Voyages
- ☐ Remboursements sport et culture
- ☐ Sections sportives
- ☐ Tourisme et vols secs